



Problème humidité et moisissure dans le garage d'un bâtiment neuf

Par ameliie

Bonjour,

Suite à l'achat d'un appartement dans un immeuble qui vient d'être construit, nous rencontrons des difficultés. Nous avons un garage en sous sol, mais après 2 mois nous remarquons de la moisissure sur le siège de la moto. En mesurant le taux d'humidité nous avons eu 90%. Le garage est censé être en "ventilation naturelle". De la moisissure commence à se former un peu partout sur les plafonds et en questionnant les voisins nous sommes loin d'être les seuls à avoir ce problème.

Je cherche à savoir quelles sont les "normes" pour les garages dans un bâtiment neuf et quel recours est ce que je peux avoir? Notre promoteur immobilier a l'air de trouver ça tout a fait normal...

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pendant l'année suivant la réception des travaux, vous bénéficiez d'une garantie de parfait achèvement (GPA). Elle impose à l'entrepreneur de réparer pendant cette période tous les désordres signalés, au procès-verbal de réception des travaux, ou lors d'une notification ultérieure.

Vous devez écrire à l'entrepreneur en lettre Recommandé avec avis de réception pour lui demander d'effectuer les réparations dans un délai que vous lui fixez.

Si l'entreprise n'intervient pas, vous pouvez faire une tentative de médiation.

Si les réparations n'interviennent pas dans le délai fixé, vous pouvez saisir le tribunal judiciaire dans l'année couverte par la garantie de parfait achèvement.

source :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2958]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2958[ur]

Par ameliie

Merci de votre réponse, c'est ce que nous avons fait mais il nous a répondu qu'il n'y avait pas de soucis. C'est pour ça que je cherche à trouver un texte avec les normes exactes qui s'appliquent pour appuyer les propos et qu'il fasse quelque chose.

Par yapasdequoi

Si vous avez signalé par courrier RAR, vous pourrez ensuite saisir le tribunal. Et peu importe la réponse du promoteur. "pas de souci" ne veut rien dire.

S'il y a des moisissures, c'est anormal et mérite une vérification de l'aération.